

Grand Paris

Signature du 1er accord cadre pour le territoire de la création

16 janvier 2012



Le lundi 16 janvier, le Premier ministre François Fillon s'est rendu à la Cité du Cinéma en Seine-Saint-Denis (93) pour signer le 1er accord-cadre du Grand Paris, préalable au futur contrat de développement territorial du « Territoire de la culture et de la création », liant l'Etat représenté par Daniel Canepa, Préfet de la Région d'Ile de France, préfet de Paris, à l'agglomération de Plaine Commune représentée par son Président Patrick Braouezec et à la commune de St-Ouen par son Maire Jacqueline Rouillon. Il était accompagné de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, et de Maurice Leroy, ministre de la Ville.

Cet accord cadre consacre l'avancée du Grand Paris et concrétise les ambitions partagées pour ce projet de territoire stratégique à l'avenir et au développement de la région capitale qui se caractérise par :

- **Un cluster des industries de la création** (cinéma, audiovisuel, art numérique et nouvelles technologiques de l'information de la communication) qui contribuera pleinement à la vitalité de ce territoire
- **Une desserte exceptionnelle par le réseau de transport du Grand Paris express**, puisque 3 des 4 lignes passent par Plaine, avec un hub majeur à Saint-Denis Pleyel trois lignes nouvelles et les lignes existantes -RER D, transilien H- seront mises en correspondance. Les gares de Saint-Ouen, de La Courneuve (sous réserve de confirmation) et d'Aubervilliers seront également des appuis important du développement
- **Un accord portant sur la construction** de 4.200 nouveaux logements par an sur Plaine Commune et Saint-Ouen à partir de 2015

Aussi, le Grand Paris a franchi une nouvelle étape dans la concrétisation de dix territoires de projet du Grand Paris et de la contractualisation des 18 contrats de développement territorial entre l'Etat et les Collectivités territoriales du Grand Paris.

"Le Grand Paris, c'est une réflexion à grande échelle et à long terme sur ce que doit être une métropole dans les premières décennies du XXIe siècle" a notamment déclaré le Premier ministre. "Mais c'est surtout et aussi une ambition. J'ai voulu m'associer à la signature de cet accord cadre parce que c'est le premier, mais aussi parce qu'il est exemplaire de cette logique d'adhésion qui préside aux 18 contrats de développement territorial que le préfet de la région Ile de France, Daniel Canepa, prépare avec les communes et les intercommunalités", a par ailleurs souligné François Fillon, qui a comparé la démarche des contrats de projet du Grand Paris à celle du programme d'Investissements d'avenir : "le sens de notre action c'est de passer d'une logique de saupoudrage à une logique d'excellence qui consiste à tirer parti des points forts d'un territoire, pour les amener à un haut niveau de développement et de visibilité internationale".



Le Premier ministre a également mis l'accent sur les trois points essentiels du Grand Paris que ce premier accord cadre illustre :

la dimension urbaine "avec l'aménagement des structures actuelles et la création de nouveaux espaces et de nouveaux logements" ;

la dimension économique et sociale avec notamment la mise en place d'un contrat urbain de cohésion sociale communautaire ;

le développement des infrastructures de transport dans une double direction : la modernisation et le développement du réseau existant ainsi que "la création du réseau Grand Paris Express qui va relier les différents pôles et qui va contribuer à dessiner le nouveau visage de la région".